Le Département du Var a en charge le Plan Départemental des Espaces Sites et Itinéraires (PDESI) et le Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR). Ils ont pour objectifs de permettre le développement maîtrisé des sports de pleine nature, leur pérennisation et leur promotion tout en limitant l'impact sur la nature. Le PDIPR recense des itinéraires de randonnées non motorisés (pédestre, VTT et équestre) tout en favorisant la découverte de sites naturels, de paysages remarquables et d'un riche patrimoine. Il permet aussi d'assurer la préservation des chemins ruraux.

Plusieurs dizaines de sentiers sont inscrits au PDIPR du Var représentant plusieurs centaines de kilomètres parmi lesquels des boucles locales, des itinéraires de grande randonnée GR (dont le Saint-Jacques de Compostelle), des GR de Pays (boucles sur plusieurs jours). Le PDESI du Var compte, quant à lui, plusieurs dizaines de sites inscrits.

Pour mieux répondre aux besoins du public en matière de randonnée, le Département du Var balise et signale l'ensemble des sentiers inscrits, collabore avec les collectivités territoriales pour maintenir une offre sécurisée de sentiers de qualité et développe des boucles locales très appréciées des randonneurs.

Ce sont ainsi de nombreux circuits ou boucles de randonnées de longueurs et de difficultés variables que le Conseil départemental du Var propose de découvrir.

## Recommandations :

Les sentiers qui vous sont proposés peuvent traverser des espaces où les activités forestières, agricoles et pastorales sont encore visibles, présentes et actives. Il n'est pas rare de croiser des hommes en train de débarder ou des troupeaux en train de paître. N'oubliez pas que vous randonnez sur des chemins bordés de propriétés privées. Aussi le respect est la meilleure des assurances pour une promenade agréable.

Afin de respecter le travail des éleveurs et la quiétude des troupeaux, merci d'adopter quelques réflexes : contournez largement le troupeau et gardez vos distances. En présence de chiens de protection : arrêtez-vous le temps qu'ils vous identifient, restez calme, rangez votre bâton, ne les menacez pas, ne les caressez pas. Descendez de vélo et marchez à côté. Tenez votre chien en laisse (si vous vous trouvez dans un endroit où sa présence est autorisée).

**Équipements nécessaires :**
chaussures de randonnée, eau et éventuellement provisions.

**Risques incendies :** consulter la vigilance incendie
http://www.var-adm.net/massifs83_web/massifs83.gif

**Contacts utiles :**
Fédération française de randonnée pédestre : www.ffrandonnee.fr
Fédération française de la randonnée pédestre du Var : var.ffrandonnee.fr
Comité départemental de randonnée pédestre : 04 94 42 15 01

**Numéro d'urgence : 112**

**Renseignements : var.fr rubrique « contact »**

Le Département

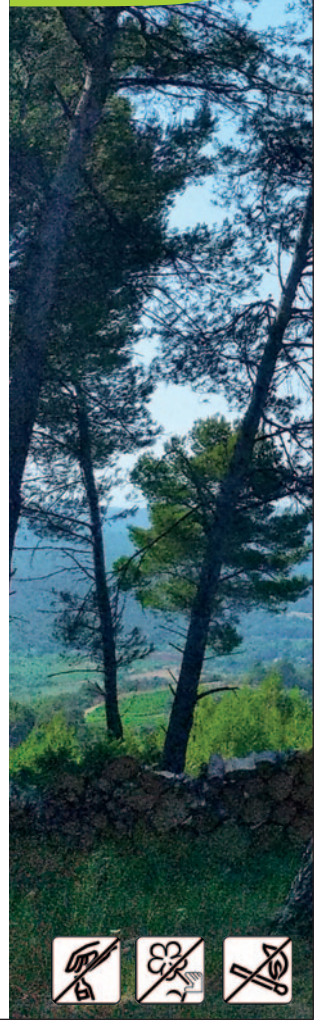

Direction de la Communication du Conseil départemental du Var - pôle création graphique - pôle imprimerie - Photo : DR



Le Département

# SAINTE-CHRISTINE

Sport Nature Var

## LES RANDONNÉES PÉDESTRES DU VAR

PLUS D'INFORMATION SUR
**sportnature.var.fr**

Partout, pour tous, le Var acteur de votre quotidien

# Sainte-Christine

**Cette randonnée familiale sur l'Espace naturel sensible de Sainte-Christine vous fera découvrir une propriété départementale à travers sa forêt typiquement provençale ainsi que deux chapelles marquant la limite entre les communes de Cuers et Solliès-Pont.**

**TERRITOIRE DE VALORISATION :** Communauté de communes Méditerranée Porte des Maures

**COMMUNE :** Cuers - **PROPRIÉTAIRE :** le Département du Var (Espace naturel sensible)

**PRATIQUE CONCERNÉE :** randonnée pédestre

**AIRE DE DÉPART :** parking des deux chapelles

**COORDONNÉES GPS :** 6°2'37,005"E - 43°13'0,841"N

**NIVEAU** : facile - **DISTANCE TOTALE** : 2,5 km - **DÉNIVELÉ :** 100 m - **TEMPS ESTIMÉ** : 1 h 30 - **BALISAGE** : jaune

## À faire

Randonnée pédestre, parcours à faire en famille sur le sentier botanique qui fait le tour du site.

## À voir

**Espèces végétales :** pin d'alep, chêne blanc et vert, tilleul, genévrier oxycèdre, ciste de Montpellier et cotonneux.

**Espèces animales :** chevreuil, sanglier, renard, geai, grive.

**Sites :** chapelles de Sainte-Christine, sentier botanique.

## Descriptif du circuit

▶ Pour accéder aux deux chapelles depuis Solliès-Pont prenez la direction de Solliès-Toucas. Au rond point juste après la boulangerie prenez à droite direction Sainte-Christine. Suivez cette indication jusqu'à l'Espace naturel sensible. Le départ de la randonnée se fait depuis le parking situé en contrebas des chapelles. Passez la barrière en bois. Prenez le sentier légèrement sur la gauche, direction ouest. Un poteau flèche vous indique le départ de la balade. Suivez la direction « Le Verger » à 1 050 m.

▶ Empruntez le sentier sinueux à travers la garrigue. Soyez vigilant, car certaines portions de la descente peuvent être pentues, pensez à bien vous chausser. En bas de la descente, prenez à droite par le sentier en sous-bois frais et ombragé. 500 m plus loin, vous passerez devant une petite ruine où vous trouverez quelques tables de pique-nique.

▶ Continuez sur 100 m, vous aurez la possibilité d'effectuer un retour rapide au parking en prenant le sentier à droite ; sinon continuez tout droit sur 300 m. Dans une zone de dalles, prenez le sentier sur votre droite, 20 m après, vous aurez encore l'occasion de faire un retour rapide vers le parking en prenant le sentier sur la droite.

▶ Autre possibilité : poursuivez l'itinéraire tout droit direction l'oratoire. Au bout de ce sentier vous croiserez une piste, prenez là sur votre gauche sur 20 m. À cet endroit là deux choix s'offrent à vous, soit vous optez pour un retour

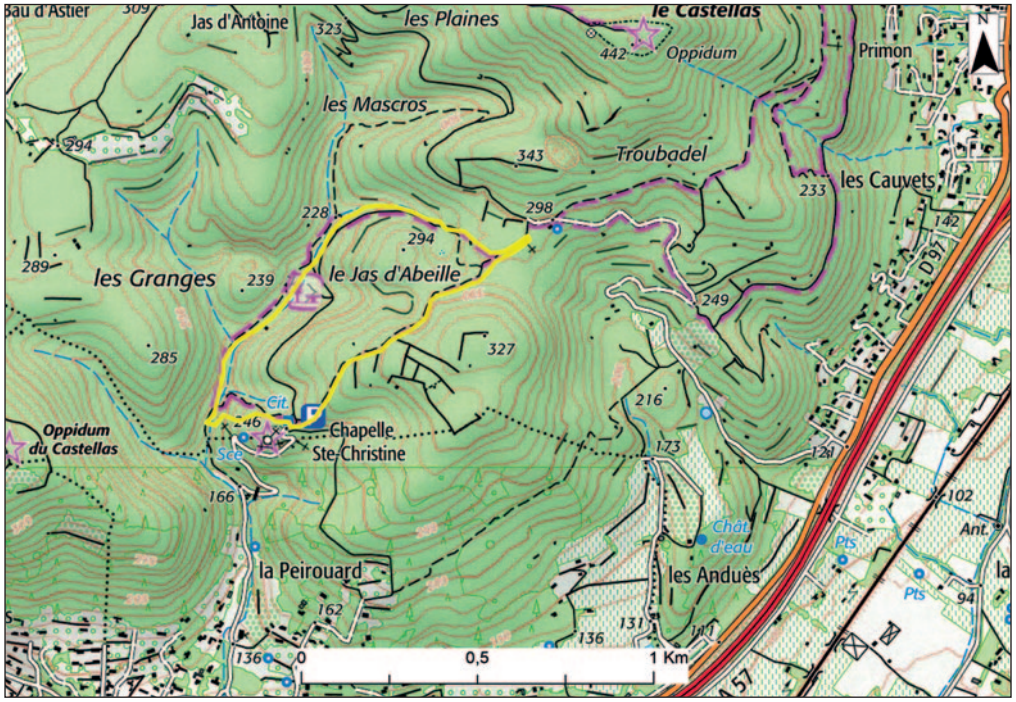


plus direct vers le parking des chapelles en prenant le sentier sur votre droite, soit vous continuez tout droit sur la piste jusqu'à l'oratoire.

▶ Sur cette dernière, 20 m avant la barrière située sur la piste, prenez le sentier sur la droite en contournant l'oratoire, à cet endroit un poteau flèche vous indique le retour aux chapelles. Ce sentier vous ramène à votre point de départ. )

## À noter

Atypiques et cocasses, les **deux chapelles** sont dédiées à la même Sainte-Christine. Elles sont situées sur le territoire de deux communes Cuers et Solliès-Pont, séparées par un tout petit espace large de 50 centimètres. C'est la frontière communale.
La chapelle de Cuers fut construite en 1554, celle de Solliès-Pont fut édifiée au XI$^{e}$ siècle. Leur existence suscita au cours des siècles divers conflits entre les villageois des deux communes. Ces conflits ont pris fin en juillet 1983 lors de la « grande réconciliation ».